EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le 17 septembre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-135

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET 2026 PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 46

Présents :
APT : M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT représenté par Mme Cécile CHEVALIER
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS représentée par Joëlle BLEUET
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER
GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOYER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
ROUSSILLON : M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260917-2026-135-BF
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° CC-2025-158 du 04 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 « Principal » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n° CC-2026-107 du 11 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 « Principal » de la CCPAL,

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits ouverts aux chapitres 041 en dépenses et recettes investissement afin de régulariser la reprise des avances forfaitaires,

Considérant, le crédit-bail mis en place avec la SCI SBF IMMO et la nécessité de faire une opération d'ordre patrimoniale afin de rendre compte de cette vente à paiements échelonnés pour un montant de 307 800.00 €,

Considérant, la nécessité de verser une subvention au budget « Petite Enfance » afin de procéder au remboursement par anticipation de l'emprunt MON506460EUR001,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2026 « Principal » de la CCPAL comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
023			o	Virement à la section d'investissement	- 192 000.00
65	65736211		r	Charges intervention Subvention Budget annexe non doté de la personnalité morale	192 000.00
				TOTAL GENERAL :	**0.00**

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
041	238	OPFI	o	Reprise avance forfaitaire	25 710.00
021				Virement de la section de fonctionnement	- 192 000.00
				TOTAL GENERAL :	- **166 290.00**

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
041	2181	OPNI	o	Reprise avance forfaitaire	14 850.00
041	2152	OPNI	o	Reprise avance forfaitaire	10 860.00
27	2764		r	Créances/part. autres personnes droit privées	307 800.00
				TOTAL GENERAL :	**333 510.00**

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2026 « Principal » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260917-2026-135-BF
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260917-2026-135-BF
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)